

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° V-2 24SGADL0232

**SEANCE DU
19 DÉCEMBRE 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 47
Date de convocation : 13 décembre 2024
Date d'affichage : 20 décembre 2024

OBJET : Appel à projets 2025 du Département de Saône-et-Loire - Approbation des deux projets sur le volet ' aide aux territoires ' '

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 61
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 61
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers :
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 14 • n'ayant pas donné pouvoir : 10

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 19 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Paulette MATRAY - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Alain BALLOT
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Evelyne COUILLEROT
M. Bernard DURAND
M. Lionel DUPARAY
Mme Marie-Thérèse FRIZOT
M. Didier LAUBERAT
M. Felix MORENO
Mme Viviane PERRIN
M. Laurent SELVEZ
M. ATTEYE (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. JAUNET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
Mme LODDO (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme MATHOS (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)
Mme MEUNIER (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme PICARD (pouvoir à M. Cyril GOMET)
M. PINTO (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU)
M. PISSELOUP (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M.Noël VALETTE



Le rapporteur expose :

« Lors de son assemblée délibérante du 22 novembre 2024, le Département de Saône-et-Loire a reconduit pour l'année 2025 son dispositif d'appel à projets auprès des communes et EPCI de Saône-et-Loire, avec un délai de réponse fixé au 31 décembre 2024.

Cet appel à projets comporte deux leviers complémentaires :

- Un soutien aux projets portés par les communes et les intercommunalités, présentés dans les thématiques suivantes : services de proximité et transition énergétique des bâtiments ; urbanisme, habitat, cadre de vie et environnement ; développement, promotion, valorisation et attractivité des territoires ; infrastructures et nouvelles mobilités du quotidien ; santé.
- Un soutien à un projet structurant par bassin de vie (correspondant aux territoires de SCoT) dont l'objectif est de participer aux priorités en matière d'équipement. La Communauté Urbaine Creusot Montceau, en tant que structure porteuse de la contractualisation et du plan local d'urbanisme intercommunal valant Scot, est un bassin de vie, au sens de l'appel à projet structurant.

Le présent rapport concerne premièrement, le choix du projet structurant de la Communauté Urbaine, pour lequel le Département de Saône-et-Loire réserve une subvention de 250 000 €, sous réserve que le montant ne dépasse pas 80 % du montant HT de dépenses éligibles.

Pour rappel, est considéré comme structurant, un projet de portée intercommunale dont l'importance témoigne d'une logique d'attractivité, de développement durable et d'équité territoriale. Le projet doit être connecté aux priorités identifiées par le Département dans ses documents d'orientation et répondre aux ambitions définies dans son Plan environnement en matière de biodiversité, de changement climatique, de ressources en eau et de mobilité.

Lors de l'appel à projet 2024 du Département de Saône-et-Loire, le Conseil de la Communauté Urbaine a délibéré lors de sa séance du 21 décembre 2023, pour :

- Approuver le choix du projet structurant, à savoir l'opération multi-sites d'accompagnement à l'implantation de deux complexes cinématographiques, au Creusot et à Montceau-les-Mines, portée par la Communauté Urbaine,
- Solliciter la possibilité de déposer la même opération deux années de suite, aux appel à projet 2024 et 2025. En effet, l'opération portée par la Communauté Urbaine comporte deux phases distinctes, une première phase 2024 préalable à la construction des complexes cinématographiques par la société LCM et une seconde phase 2025, correspondant à la livraison des espaces publics.

L'opération vise la création de nouvelles polarités, culturelles, ludiques et de loisirs, autour de nouvelles fonctions urbaines (parc urbain, lieux conviviaux, espaces de détente et jeux urbains) dans les deux centralités urbaines du Creusot et de Montceau-les-Mines.

Elle met en œuvre des principes d'aménagement durable, dans la gestion des eaux de pluie à la parcelle, la végétalisation des espaces, le choix des revêtements, la plantation de nombreux arbres d'alignement et de cépées ou encore l'organisation des cheminements piétons existants.

La première phase de travaux ayant fait l'objet de la subvention du Département de Saône-et-Loire, en date du 31 mai 2024, a démarré à l'été dernier. La deuxième phase commencera au deuxième semestre 2025 pour une livraison des espaces publics en fin d'année.

Initialement estimé à 2 150 000 € HT, le coût prévisionnel de travaux (viabilisation, plateformage, espaces publics) s'élève aujourd'hui à 2 840 000 € HT.

Au vu de l'évolution de l'opération incluant une augmentation du coût prévisionnel et dans le prolongement de la délibération du conseil du 21 décembre 2023 sollicitant le dépôt de l'opération deux années de suite, il est donc proposé de confirmer la présentation de l'opération à l'appel à projet 2025 du Département de Saône-et-Loire, sur un coût prévisionnel ajusté de 2 840 000 € HT et

solliciter la participation du Département à hauteur de 250 000 €.

Des co-financements pourront être étudiés en complément, dans la limite de 80% de subvention.

Le présent rapport concerne dans un second temps, le choix de présenter deux projets sur le volet « aides aux territoires » et notamment le volet 2 : urbanisme, habitat, cadre de vie et environnement.

Lac de la Sorme - Restauration de berges tranche 4 :

Le lac de la Sorme, masse d'eau au titre du SDAGE Loire-Bretagne et principale réserve pour l'AEP de la CUCM, présente des problématiques d'érosion de berges sur certains secteurs en fonction de l'exposition aux vents. Ainsi, la côte Est du lac particulièrement exposée présente les signes les plus significatifs d'érosion liée à la houle. La CUCM en engagé un programme de restauration des berges du Lac de la Sorme en priorité en génie végétal, à raison d'environ 100 ml par tranche. Trois tranches ont d'ores et déjà été réalisées (2017 à 2020). Une quatrième tranche, reposant sur le retour d'expérience des tranches précédentes, est programmé en fin d'été 2025 (niveau bas). Les objectifs d'aménagement sont multiples : limiter de l'érosion des berges et du recul du front de berge, favoriser l'installation d'une roselière, améliorer la qualité habitacionnelle piscicole.

Le montant estimé de travaux est de 120 000€ HT. La subvention du CD71 au titre du volet 2.5 – Restauration des eaux superficielles, à hauteur de 30% (plafonnée à 30 000€ HT), sera complétée par une subvention de la Région et/ou de l'Agence de l'eau pour atteindre 80% maximum au total.

Schéma directeur d'eau potable et plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) :

Cette opération vise à réaliser le schéma directeur d'eau potable et le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) des réseaux appartenant à la Communauté Urbaine. L'estimation du montant total s'élève à 400 000€ HT réparti sur deux ans. La consultation sera lancée début 2025 pour une attribution en mai 2025. L'étude sera réalisée sur 2 ans.

La subvention demandée concernera la première partie de l'étude réalisée en 2025 pour un montant de 250 000€HT, la subvention s'élève à 20% (plafonnée à 80 000 € d'aide maximum et 16 000 € de subvention maximale), soit 16 000 €.

L'objectif est de disposer d'un état des lieux des réseaux et d'un programme des actions à mener dans les prochaines années.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré,

Etant précisé que Monsieur Alain BALLOT, Madame Evelyne COUILLEROT, Monsieur Lionel DUPARAY, Monsieur Bernard DURAND, Madame Marie-Thérèse FRIZOT, Monsieur Didier LAUBERAT, Madame Viviane PERRIN, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote.

DECIDE

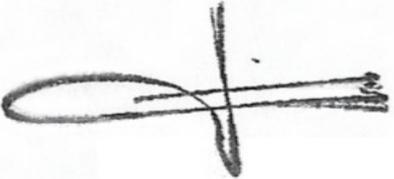
- De présenter à « l'appel à projets structurants » 2025 du Département de Saône-et-Loire l'opération multi-sites d'accompagnement à l'implantation de deux complexes cinématographiques » qui s'élève à un montant total de 2 840 000 € HT.
- De solliciter l'aide du Département à hauteur de 250 000 € pour ce projet.
- De présenter à l'appel à projet du Département – volet aides aux territoires, les deux projets suivants : Lac de la Sorme - Restauration de berges tranche et Schéma directeur d'eau potable et plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux.
- De solliciter l'aide du Département de 30 000 € pour le Lac de la Sorme et 16 000 € pour le Schéma directeur d'eau potable et plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Certifié pour avoir été reçu

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

à la sous-préfecture le 20 décembre 2024
et publié, affiché ou notifié le 20 décembre 2024

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,
Isabelle LOUIS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a vertical stroke on the right, with a horizontal line crossing both.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,
Isabelle LOUIS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a vertical stroke on the right, with a horizontal line crossing both.